

COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITÉ SYNDICAL DU SMT ARTOIS-GOHELLE DU 25 JUIN 2015

Le jeudi 25 juin 2015 à 10h00, les membres du comité du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. Laurent DUPORGE, Président, assisté de M. Daniel DELCROIX, 2nd Vice-Président.

Titulaire(s) présent(s) : M. Laurent DUPORGE (*a quitté la séance pour le vote du compte administratif*); M. Michel BOUCHEZ ; M. Bernard OGIEZ ; M. Jean-Luc DAUCHY; Mme Mauricette D'HERMY ; M. Eugène BINAISSE ; M. Jean HAJA ; M. Philippe MILOSZYK ; M. Daniel DELCROIX ; Mme Marguerite DEPREZ-AUDEBERT.

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s) : M. François LEMAIRE ; M. Jean-Paul DECOURCELLES ; M. Yvon LEJEUNE ; Mme Annick DUHAMEL ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Jean-Pierre CORBISEZ ; M. Philippe KEMEL ; M. André JAKUBOWSKI ; M. Bernard CAILLIAU ; M. Alain WACHEUX ; Mme Janine PROOT.

Suppléant(s) présent(s) : Mme Donata HOCHART ; Mme Naceira VINCENT *à partir du point n°2 inscrit à l'ordre du jour (Vote du compte administratif)* ; M. Alain MASSON ; M. Gérard PAILLARD ; Mme Sabine VAN HEGHE ; M. Maurice LECOMTE.

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s) : M. Alain LHERBIER ; Mme Samia GACI ; Mme Annie FLAMENT ; M. Sylvain ROBERT ; M. Daniel KRUSZKA ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Marine TONDELIER ; M. Nicolas COUSSEMENT ; Mme Ginette CHEMIN ; M. Didier HOLT ; M. René MARTIN ; M. Claude LEMAÎTRE ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Marc KOPACZYK ; M. Gaëtan VERDOUCQ.

Pouvoirs / Représentations : M. François LEMAIRE représenté par Mme Donata HOCHART ; M. Yvon LEJEUNE représenté par Mme Naceira VINCENT *à partir du point n°2 inscrit à l'ordre du jour (Vote du compte administratif)* ; M. Daniel MACIEJASZ représenté par M. Alain MASSON ; M. André JAKUBOWSKI représenté par Mme Sabine VAN HEGHE ; Mme Janine PROOT représentée par M. Gérard PAILLARD.

Invité(s) Présent(s) : M. Sébastien CASARI, Directeur de Cabinet du Président de la CALL ; M. Bertrand LOUCHART, Directeur Général des Services de la CALL ; M. Jean-Pierre QUARGNUL, Directeur de Cabinet de la CAHC

Secrétaire : M. Eugène BINAISSE

* * *

Le comité syndical,

- **Approuve** le relevé des décisions du Président (n°2015/35/DP à 2015/59/DP) et des délibérations du Bureau Syndical (n°2015/04/BS à 2015/05/BS) ;
- **Approuve** le procès-verbal du comité syndical du 16 avril 2015 ;

I- DELIBERATIONS

1°) **Arrête** les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2014, **constate** que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2014 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice, et **déclare** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur le Comptable du Trésor du SMT Artois-Gohelle, n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE (14 VOIX)
2015/36/CS

2°) **Prend acte** de la présentation du compte administratif 2014, **approuve** le compte administratif de l'exercice 2014, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice 2014	16 124 619,60	11 705 897,99	66 455 855,63	66 203 346,26	82 580 475,23	77 909 244,25
LIBELLE	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
A) Résultats reportés		7 284 784,00		58 081 205,00		65 365 989,00
B) Résultats de l'exercice 2014		-4 418 721,61		-252 509,37		-4 671 230,98
C) RESULTATS DE CLOTURE		2 866 062,39		57 828 695,63		60 694 758,02

L'exercice 2014 se traduit par un excédent total de 60 694 758,02 euros, qui se décompose en un excédent de fonctionnement cumulé de 57 828 695,63 euros et un excédent d'investissement cumulé de 2 866 062,39 euros.

Constate les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **déclare** les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi, **reconnait** la sincérité des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2015, soit 2 858 352,94€ en dépenses d'investissement, et **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-avant ;

ADOPTE A L'UNANIMITE (14 VOIX)
2015/37/CS

3°) **Décide** de l'affectation des résultats issus de l'exercice 2014 tels qu'ils figurent au compte administratif, à savoir :

Reprise excédent au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	2 866 062,39 €
Reprise excédent au compte 002 (résultat d'exploitation reporté)	57 828 695,63 €

Le résultat de fonctionnement à affecter est arrondi à 57 828 695,00 euros au budget supplémentaire 2015. Le résultat d'investissement à affecter est arrondi à 2 866 062,00 euros au budget supplémentaire 2015.

Approuve le budget supplémentaire de l'exercice 2015 tel qu'il figure en annexe de la délibération adoptée

Le budget supplémentaire 2015 reprend les résultats issus du compte administratif 2014 :

- un excédent de fonctionnement de 57 828 695,63 euros,
- un excédent d'investissement de 2 866 062,39 euros.

L'excédent de fonctionnement est affecté en section de fonctionnement et l'excédent d'investissement en section d'investissement.

Le budget supplémentaire de l'exercice 2015 augmente de 113 427 907,82 euros les dotations ouvertes au budget primitif pour 2015, pour atteindre une masse globale arrêtée à 211 922 564,67 euros (mouvements réels et mouvements d'ordre) :

Section de fonctionnement : 125 060 199,19 euros, soit 59% des masses,

Section d'investissement : 86 862 365,48 euros, soit 41% des masses.

ADOPTE A L'UNANIMITE (15 VOIX)
2015/38/CS

4°) **Approuve** le Plan de Déplacements Urbains et ses annexes, **approuve** les modifications réalisées suite aux avis des personnes publiques associées et au rapport et conclusions de la commission d'enquête, **décide** d'engager la procédure d'observatoire dans le cadre du suivi du PDU, consistant notamment à :

- Vérifier la mise en œuvre effective des actions prévues dans le PDU
- Evaluer les effets des actions et dans quelle proportion elles participent à l'atteinte des objectifs définis dans le PDU
- Mesurer le degré d'atteinte des objectifs du PDU

et **autorise** Monsieur le Président à engager toutes les actions et démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A LA MAJORITE DE 14 VOIX POUR
ET 1 ABSTENTION (Mme DEPRez-AUDEBERT)
2015/39/CS

5°) a - **Approuve** les modifications suivantes à la gamme tarifaire :

- Suppression des conditions de ressource pour l'accès aux abonnements mensuels à 5 € pour les demandeurs d'emploi et les personnes de plus de 65 ans,
- Création d'un abonnement annuel à 50 € pour les personnes de plus de 65 ans.

Précise que ces modifications seront effectives à compter du 1^{er} septembre 2015 et que la gamme tarifaire complète et mise jour du réseau TADAO est annexée à la délibération adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE (15 VOIX)
2015/40/CS

b- Décide la création d'une transaction commerciale d'un montant de 5 € pour les abonnés scolaires ou commerciaux du réseau TADAO déclarant avoir oublié leur carte ou n'ayant pas validé à la montée, **précise** que dans le cas d'un oubli de carte, l'utilisateur a ensuite 5 jours ouvrés pour se rendre dans l'une des cinq agences TADAO pour présenter sa carte et régler la somme de 5 €, **dit** que cette transaction commerciale pourra être appliquée à compter du 1^{er} juillet 2015 et **rappelle** que le barème des amendes appliqué en cas d'infractions sur le réseau TADAO est fixé en fonction de celui de l'Union des Transports Publics.

ADOPTE A L'UNANIMITE (15 VOIX)
2015/41/CS

c- Approuve l'avenant n°32 à la convention d'exploitation déléguée du service public de transport urbain de voyageurs du SMT Artois-Gohelle - Impacts financiers suite au changement de la grille tarifaire, **autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle à le signer et à prendre toutes mesures utiles pour son exécution, **précise** que cet avenant n°32 entraîne une hausse de la contribution forfaitaire totale (2010-2016) de 6 319 825 euros HT (valeur avril 2010) et **précise** qu'à l'issue d'une enquête mobilité réalisée par le délégataire en octobre 2015, un prochain avenant révisera les coefficients de mobilité des titres.

ADOPTE A L'UNANIMITE (15 VOIX)
2015/41/CS

6°) Décide d'ajouter à la liste des délégations précédemment attribuées au Président du SMT Artois-Gohelle, pour la durée de son mandat, la délégation suivante :

Secteur marchés :

- **Prendre toute décision** concernant les éventuels futurs avenants réalisés dans le cadre des marchés passés par le SMT Artois-Gohelle selon une procédure formalisée à la condition qu'ils n'entraînent pas une augmentation du montant initial du contrat concerné supérieure à 5%, et que les crédits soient inscrits au budget.

Précise que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10, le Président rendra compte au Comité, à chaque séance, des décisions prises sur délégation de celui-ci, **rappelle** que les décisions prises sur délégation du Comité Syndical feront l'objet de toutes mesures de publicité, et transmission formelles applicables, **précise** qu'en cas d'absence, suspension, révocation, ou tout autre empêchement, la présente délégation pourra être exercée par le 1^{er} Vice-Président, et en cas d'empêchement de ce dernier, par le 2nd Vice-Président, **autorise** le président à subdéléguer aux vice-présidents, sous sa surveillance et sa responsabilité, les attributions qui lui sont déléguées par le Comité syndical, et **précise** que la délégation attribuée par la présente délibération s'ajoute à celles précédemment consenties par les délibérations n°50/2014 et 2015/17/CS.

ADOPTE A LA MAJORITE DE 14 VOIX POUR
ET 1 ABSTENTION (M. HAJA) 2015/43/CS

7°) Procède à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public :

La liste unique constituée est la suivante :

Titulaires : Philippe MILOSZYK - Jean-Paul DECOURCELLES - Daniel DELCROIX - Jean-Luc DAUCHY - Daniel MACIEJASZ

Suppléants : Annick DUHAMEL - Bernard OGIEZ - Jeanine PROOT - François LEMAIRE - Eugène BINAISSE

Résultat : 14 Voix pour / 1 Abstention

Précise que sont élus pour faire partie de la Commission de Délégation de Service Public du SMT Artois-Gohelle, avec le Président du syndicat mixte, Président de droit, ou son représentant :

Titulaires	Suppléants
Philippe MILOSZYK	Annick DUHAMEL

Jean-Paul DECOURCELLES	Bernard OGIEZ
Daniel DELCROIX	Jeanine PROOT
Jean-Luc DAUCHY	François LEMAIRE
Daniel MACIEJASZ	Eugène BINAISSE

ADOPTE A LA MAJORITE DE 14 VOIX POUR
ET 1 ABSTENTION (M. HAJA) 2015/44/CS

8°) **Approuve** l'avenant de résiliation de la convention de délégation d'organisation de services réguliers publics routiers avec la commune de Fresnicourt-le-Dolmen et **autorise** le Président du SMT ou son représentant à signer cet avenant et à prendre toute mesure d'exécution utile.

ADOPTE A LA MAJORITE DE (15 VOIX)
2015/45/CS

9°) **Approuve** l'avenant n°4 à la convention sur l'acceptation des titres urbains sur le réseau TER du PTU Artois Gohelle et **autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle à le signer et **précise** que le présent avenant prolonge l'intégration tarifaire jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTE A LA MAJORITE DE (15 VOIX)
2015/46/CS

10°) **Fixe** aux communes **un délai de 2 ans pour débiter les travaux** de mise en accessibilité des quais, faute de quoi la subvention octroyée sera perdue et **approuve** la convention type à conclure avec les Communes attributaires de subvention pour l'aménagement de quais accessible.

ADOPTE A LA MAJORITE DE (15 VOIX)
2015/47/CS

11°) **Approuve** le plan de formation ci-dessous :

PLAN DE FORMATION 2015		NOMBRE DE FORMATIONS
DÉTAIL		
OBLIGATOIRES	Intégration	3
	Professionnalisation au 1er emploi	2
	Professionnalisation tout au long de la carrière	17
	Professionnalisation affectation sur poste à responsabilité	4
FACULTATIVES	Perfectionnement	19
	Préparation aux concours et examens professionnels	3
	Formation personnelle suivie à l'initiative de l'agent	0
	Actions de lutte contre l'illettrisme et apprentissage du français	0
TOTAL		48
FORMATIONS PAYANTES	CNFPT prix TTC	1 040 €
	Hors CNFPT prix TTC	1 416 €
FRAIS	Estimation des frais annexes (repas, déplacements)	2 150 €
TOTAL		4 606 €

Et **précise** que celui-ci sera transmis au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

ADOPTE A LA MAJORITE DE (15 VOIX)
2015/50/CS

12°) **Autorise** l'exercice du Droit Individuel à la Formation professionnelle uniquement pendant le temps de travail, **autorise** la pose complémentaire de journées en congés annuels ou ARTT pour permettre de suivre la totalité de la formation, si le crédit DIF n'est pas suffisant, **précise** que le nombre d'heures défalquées du crédit DIF sera celui indiqué sur les attestations fournies par les organismes de formation et que sans mention, il sera retiré 7 heures pour une journée ou 3h30 pour une demi-journée de formation pour les agents travaillant 35h par semaine et 7h24 pour une journée ou 3h42 pour une demi-journée pour les agents travaillant 37h par semaine, **précise** que l'agent qui participe à une formation au titre du DIF ne peut pas bénéficier de récupération si sa formation a une durée supérieure à son temps de travail prévu et qu'il n'est pas redevable d'heures si sa formation a une durée inférieure, **précise** que le DIF est calculé au prorata du temps de travail pour les agents à temps partiel ou à temps non complet, que les utilisations de DIF devront apparaître dans le plan de formation,

Et **rappelle** que les frais de formation restent à la charge de la collectivité et que les formations pouvant être suivies dans le cadre du DIF sont les suivantes :

- formations de perfectionnement,
- préparations aux concours ou examens professionnels (dont tests de positionnement)
- actions de lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française,
- complément aux congés de 24 heures pour la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou le bilan de compétences.

ADOPTE A LA MAJORITE DE (15 VOIX)
2015/49/CS

13°) Décide de fixer les taux d'avancement de grade comme suit :

CATEGORIE	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	RATIO EN %
C	Adjoint administratif 2 ^{ème} cl	Adjoint administratif 1 ^{ère} cl	100
	Adjoint administratif 1 ^{ère} cl	Adjoint administratif Ppal 2 ^{ème} cl	100
	Adjoint administratif Ppal 2 ^{ème} cl	Adjoint administratif Ppal 1 ^{ère} cl	100
	Adjoint technique 2 ^{ème} cl	Adjoint technique 1 ^{ère} cl	100
	Adjoint technique 1 ^{ère} cl	Adjoint technique Ppal 2 ^{ème} cl	100
	Adjoint technique Ppal 2 ^{ème} cl	Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} cl	100
B	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise Ppal	100
	Rédacteur	Rédacteur Ppal 2 ^{ème} cl	100
	Rédacteur Ppal 2 ^{ème} cl	Rédacteur Ppal 1 ^{ère} cl	100
	Technicien	Technicien Ppal 2 ^{ème} cl	100
A	Technicien Ppal 2 ^{ème} cl	Technicien Ppal 1 ^{ère} cl	100
	Attaché	Attaché Ppal	100
	Attaché Ppal	Directeur territorial	100
	Administrateur	Administrateur hors cl	100
	Administrateur hors cl	Administrateur Général	100
	Ingénieur	Ingénieur Ppal	100
	Ingénieur	Ingénieur en Chef cl normale	100
	Ingénieur Ppal	Ingénieur en Chef cl normale	100
	Ingénieur en Chef cl normale	Ingénieur en Chef cl exceptionnelle	100

Rappelle que la décision d'avancement émane de l'autorité territoriale, qui peut choisir de ne pas inscrire les agents au tableau d'avancement, même si les ratios le permettent.

ADOPTE A LA MAJORITE DE (15 VOIX)
2015/48/CS

14°) Décide d'adopter le tableau des emplois ci-annexé.

EMPLOIS PERMANENTS

Pôle	Libellé de l'emploi	Grade minimum	Grade maximum	Emplois existants	Poste pourvu	Poste vacant	Durée temps de travail
Direction	Directeur(ice) Général(e)	Ingénieur en chef de classe normale Administrateur	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle Administrateur hors classe	1	1	0	TC
	Assistant(e) de direction	Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	0	TC
	Pôle Grands projets	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur en chef de classe normale	1	1	0
Ingénieur études		Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC
Chef de projet centre de maintenance bus		Ingénieur	Ingénieur en chef de classe normale	1	0	1	TC
Chef de projet HBBB		Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC
Chef de projet LLHB		Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC
Technicien(ne) suivi de travaux		Technicien	Technicien principal de 1ère classe	1	1	0	TC
Assistant(e) suivi grands projets		Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	0	1	TC
Pôle Mobilité	Responsable de pôle	Ingénieur Attaché	Ingénieur en chef de classe normale Directeur territorial	1	1	0	TC
	Pôle Transport	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur en chef	1	1	0
Chargé(e) de mission suivi exploitation		Attaché Ingénieur	Attaché principal Ingénieur principal	1	1	0	TC
Chargé(e) de mission suivi offre		Attaché Ingénieur	Attaché principal Ingénieur principal	1	1	0	TC
Gestionnaire transports scolaires		Adjoint technique de 2ème classe Adjoint administratif de 2ème classe	Technicien Rédacteur	1	1	0	TC
Gestionnaire sociaux et proxibus		Adjoint technique de 2ème classe Adjoint administratif de 2ème classe	Technicien Rédacteur	1	1	0	TC
Assistant(e) accueil secrétariat		Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	0	TC
Pôle Patrimoine		Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur en chef de classe normale	1	1	0
	Agent chargé du suivi du patrimoine et de l'accessibilité	Adjoint administratif de 2ème classe Adjoint technique de 2ème classe	Rédacteur Technicien	1	1	0	TC
	Assistant(e) accueil secrétariat	Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	0	TC
Pôle Communication	Responsable de pôle	Attaché	Directeur territorial	1	1	0	TC
	Chargé(e) de communication	Adjoint administratif de 1ère classe	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	0	TC

Pôle Juridique et Marchés	Responsable de pôle	Attaché	Directeur territorial	1	1	0	TC
	Juriste droit des collectivités territoriales	Rédacteur	Attaché principal	1	1	0	TC
	Instructeur(rice) marchés publics	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	0	TC
	Assistant(e) de pôle	Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	0	TC
Pôle Administratif et Financier	Responsable de pôle	Attaché	Directeur territorial	1	1	0	TC
	Chargé(e) de la gestion adm. du personnel	Adjoint administratif de 1ère classe	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	0	TC
	Resp. de gestion comptable et budgétaire - Adjoint au responsable du pôle finances	Rédacteur	Attaché	1	1	0	TC
	Gestionnaire administratif et comptable	Adjoint administratif de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	0	TC
	Gestionnaire fiscal et comptable	Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	0	TC

EMPLOIS NON PERMANENTS

Pôle Adm et Fin.	Analyste financier suivi AMO TCSP	Rédacteur	Attaché	1	0	1	TC
Pôle Comm.	Agent technique en CAE			1	1	0	TC
Pôle Gds projets	Assistant(e) administratif(ve) en CAE			1	1	0	TNC 21h
Pôle Gds projets	Apprenti			1	0	1	TC

EMPLOIS FONCTIONNELS

Cab. du Président	Collaborateur de cabinet			1	1	0	TC
-------------------	--------------------------	--	--	---	---	---	----

ADOPTE A LA MAJORITE DE (15 VOIX)
2015/51/CS

15°) Prend acte de la fin de l'écrêtement de l'indemnité du Président du SMT Artois-Gohelle, Monsieur Laurent DUPORGE

ADOPTE A LA MAJORITE DE 14 VOIX POUR
ET 1 ABSTENTION (M. HAJA) 2015/52/CS

16°) Approuve le principe de l'acquisition du bâtiment sis 1026 boulevard Fernand Darchicourt ; parcelles cadastrées AV 125 et AV 124, et **autorise** à procéder à la négociation préalable à l'acquisition du bien mis en vente par la Société BATILEASE.

ADOPTE A LA MAJORITE DE (15 VOIX)
2015/53/CS

II - POINTS D'INFORMATION

Les membres du Comité syndical ont pris connaissance :

- des grandes orientations du cahier des charges établi en vue du renouvellement de la délégation de service public de transport
- de la stratégie foncière du SMT : dépôts, Quadraparc, acquisition de terrains à Hénin-Beaumont
- de l'avancée du projet de système : billettique et stations